



vendredi 27 octobre 2017

Épisode de vent violent : la préfecture appelle à la vigilance et interdit les brûlages

Un fort mistral est attendu dans notre département pour la nuit du vendredi 26 octobre avec des rafales pouvant aller jusqu'à 95 km/h.

L'épisode de vent violent se poursuivra jusqu'au lundi 30 octobre avec des rafales pouvant aller jusqu'à 100 km/h pour dimanche après-midi.

En l'absence de pluie conséquente, les niveaux de sécheresse de la végétation restent encore très marqués, c'est pourquoi la préfecture des Bouches-du-Rhône appelle à la vigilance de chacun en raison des risques persistants de feux de végétation.

Afin de minimiser les risques d'incendie, un arrêté d'interdiction exceptionnelle des brûlages a été pris, et ce jusqu'au 15 novembre.

Ainsi :

- En espace exposé (massifs et bande des 200 m autour des massifs), l'interdiction concerne tout brûlage,
- Hors espace exposé, les brûlages sont soumis à déclaration en mairie et au centre de secours.

Propriétaires, promeneurs, citoyens, nous avons tous un rôle à jouer dans la prévention et la diffusion de l'information dans la veille et dans l'alerte. Pour protéger nos massifs forestiers, notre vigilance est primordiale et notre concours crucial.